Procédure de saisie immobiliere en cours

Par Visiteur
Bonjour,
je suis en procedure de saisie immobiliere je dois avoir l'audience d'orientation le 6 fevrier 2011, je devais 5000? il me reste a payer 3700 ?
ma question est la suivante: si je regle la totalite de ma dette soit 3700? + frais d'avocat 837 ?es soit fin novembre 2010 (avant l'audience d'orientation)
la procedure va t-elle etre stoppée?
Par Visiteur
Chère madame,
je suis en procedure de saisie immobiliere je dois avoir l'audience d'orientation le 6 fevrier 2011, je devais 5000? il me reste a payer 3700 ?
ma question est la suivante: si je regle la totalite de ma dette soit 3700? + frais d'avocat 837 ?es soit fin novembre 2010 (avant l'audience d'orientation)
la procedure va t-elle etre stoppée?
Si vous avez remboursé l'intégralité de votre dette, je ne vois pas pourquoi le créancier aurait intérêt à poursuivre la procédure. Et le cas échéant, il serait dingue que le juge de l'exécution autorise la saisie immobilière
Très cordialement,
Je reste à votre entière disposition.